

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
18/10/2023

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 18
Procurations : 06
Votants : 24

OBJET :

ORGANISATION

**Commission de
délégation de Service
Public –
Remplacement d'un
membre**

En l'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, Mme JUSTAFRE Stéphanie, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, M. BORREILL Philippe, M. CARLES Yves, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. ANGULO José, Adjoint à Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe,
M. DUNYACH Denis, Adjoint à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale,
M. BELTRAN José, Adjoint à M. CARLES Yves, conseiller municipal,
M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale,
Mme OHN Christiane, conseillère municipale à Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale,
M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal à Mme QUER Martine conseillère municipale,

Absent (e, s) excusé (e, s) : Mme TORRENT Michèle, Mme BRISSAUD Mina, M. REDONDO Simon

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, M. PARAYRE Jean

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine

Vu la délibération n°36/2020 en date du 15 juillet 2020 portant composition de la commission de délégation de service public,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement d'un délégué suppléant pour la bonne administration des affaires de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **EST DESIGNÉ** délégué suppléant M. le Maire Michel COSTE, en remplacement de M. PLANAS Pierre.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

La secrétaire de séance,
CAPEILLE Sandrine



Le Maire de CERET
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.